no. 20

# PROPOSITION

DE MESSIEVRS LES PRINCES, Prelats, Officiers de la Courone, Seigneurs, Gentils-hommes & autres Catholiques eſtans du party du Roy de Nauarre:

AVEC

*LA RESPONSE DE MONSEIGNEVR le Duc de Mayenne Lieutenant general de l'Eſtat Royal & Courone de France, Meſsieurs les Princes, Prelats, Seigneurs & Deputez des Prouinces, aſſemblez à Paris.*

A PARIS,

Par Federic Morel Imprimeur ordinaire du Roy.

1593.

*Auec Priuilege.*

# PROPOSITION DES PRINCES, PRELATS, OFFICIERS DE LA Courone, & principaux Seigneurs Catholiques, tant du Conſeil du Roy, que autres, eſtans prez de ſa Maieſté, tendãs à fin de paruenir au repos tant neceſſaire à ce Royaume, pour la conſeruation de la Religion Catholique & de l'Eſtat, faicte à Monſieur le Duc de Mayenne, & autres Princes de ſa maiſon, Prelats, Sieurs & autres perſonnes enuoyees par aucunes villes & Communautez, ſe trouuans à preſent aſſemblez dans la Ville de Paris.

*LES Princes, Prelats, Officiers de la Courone, & principaux Seigneurs Catholiques, tant du Conſeil du Roy, que autres eſtans prez de ſa Maieſté, ayans veu vne Declaration imprimee à Paris ſous le nom de Monſieur le Duc de Mayẽne, en datte du moys de Decembre, & publiee à ſon de trompe en ladite ville, le cinquieſme du preſent moys de Ianuier, ainſi qu'il eſt eſcrit au pied d'icelle, & venue en leurs mains à Chartres, le quinziéme iour d'iceluy moys: Recognoiſſent & ſont d'accord auec ledict Sieur*

*Duc, que la continuation de ceſte guerre tirant quand & ſoy la diſſipation & ruine de l'Eſtat en ce Royaume, comme eſt vne conſequence indubitable, emporte par meſme moyen la ruyne de la Religion Catholique, ainſi que l'experience n'en rend deſia que trop de preuues : au grand regret & deplaiſir deſdits Princes & Seigneurs & de tous les autres Princes, Sieurs & Eſtats Catholiques, qui recognoiſſent le Roy, que Dieu leur a donné, & luy font ſeruice, comme ils luy ſont naturellement obligez : leſquels auec ce deuoir ont touſiours eu pour but principal, la conſeruation de la Religion Catholique; & ſe ſont d'autant plus roidis auec les armes & moyens en la defenſe de la Courone, ſous l'obeyſſance de ſa Maieſté, quand ils ont veu entrer en ce Royaume les eſtrangers ennemis de la grandeur de ceſte Monarchie, & de l'honeur & gloire du nom Francois : parce qu'il eſt trop euident qu'ils ne tendent qu'à le diſſiper, & que de la diſſipation enſuyuroit vne guerre immortelle, qui ne pourroit produire auecques le temps autres effects, que la ruine totale du Clergé, de la Nobleſſe, des villes & du plat pays, euenement qui ſeroit pareillement infaillible à la Religion Catholique, en cedit Royaume. C'eſt pourquoy tous bons François & vrayement zelateurs*

d'icelle, doiuent taſcher à empeſcher de tout leur pouuoir le premier inconuenient, dont le ſecond ſuſdit eſt inſeparable, & tous deux ineuitables, par la continuation de la guerre. Le vray moyen pour y obuier, ſeroit vne bonne reconciliation entre ceux que le malheur d'icelle tient ainſi diuiſez & armez, à la deſtruction les vns des autres. Car ſur ce fondement la Religion Catholique ſeroit reſtauree, les Egliſes conſeruees, le Clergé maintenu en ſa dignité & biens, la Iuſtice remiſe; la Nobleſſe reprẽdroit ſa force & vigueur pour la defenſe & repos de ce Royaume: les villes ſe remettroiẽt de leurs pertes & ruynes par le reſtabliſſement du cõmerce, & des arts & meſtiers nourriſſiers du peuple, & qui y ſont preſque du tout abolis, & meſmes les Vniuerſitez & eſtudes des ſciences, qui ont par cy deuant fait florir & donné tant de luſtre & ornement à ce Royaume, & qui maintenant languiſſent, & periſſent peu à peu: Les champs ſe remettroient en culture, qui en tant d'endroits ſõt delaiſſez en friche, & au lieu des fruits qu'ils ſouloient produire pour la nourriture des hõmes, ſont couuerts de chardons & d'eſpines, qui en rendent meſme la face hideuſe à voir: En ſomme par la paix chaſque eſtat reprendroit ſa fun-ction, Dieu ſeroit ſeruy, & le peuple ioüiſſant

*d'vn assuré repos, beniroit ceux qui luy auroient procuré ce bien. où au contraire il auroit iuste occasion d'exécrer & maudire ceux qui l'empescheront, comme n'y pouuant auoir autre raison que leur ambition particuliere. A ceste cause sur la demonstration que ledit Sieur de Mayenne fait par son escrit, tant en son nom, que des autres de son party, assemblez audit Paris, que ladicte assemblee est pour aduiser au bien de la Religion Catholique, & repos du Royaume, dont, par le seul moyen des lieux (où il n'est loisible ny raisonnable à autre que de leur party d'interuenir ) ne peut sortir aucune resolution valable & vtile à l'effect qu'il a publié: estant au contraire tout certain que cela ne feroit qu'enflamber d'auantage la guerre, & oster tout moyen & esperance de recociliation entre lesdits Princes, Prelats, Officiers de la Courone, & autres Seigneurs Catholiques, estãs prez sa Maiesté, bien assurez, que tous les autres Princes, Seigneurs & Estats Catholiques, qui le recognoissent, concurrent auecques eux en mesme zele à la Religion Catholique & bien de l'Estat, comme ils conuiennent en l'obeyssance & fidelité deuë à leur Roy & Prince naturel: Ont au nom de tous, & auec le congé & permission que sa Maiesté leur en a donné, voulu par ceste escrit signifier*

audit Sieur de Mayenne & autres Princes de ſa maiſon, Prelats, Sieurs & autres perſonnes ainſi aſſemblez en ladicte ville de Paris, Que ſ'ils veulent entrer en conference & communication des moyens propres pour aſſopir les troubles à la conſeruation de la Religion Catholique & de l'Eſtat, & deputer quelques bons & dignes perſonnages pour ſ'aſſembler en tel lieu qui pourra eſtre choiſi entre Paris & ſainct Denis; Ils y en enuoiront & feront trouuer de leur part au iour qui ſera pour ce conuenu & accordé, pour receuoir & apporter toutes les bonnes Ouuertures, qui ſe pourront excogiter pour vn ſi bon effect: Comme chacun y apportant la bonne volonté qu'il doit, ainſi qu'ils le promettent de leur part, ils ſ'aſſurent que les moyens ſe trouueront pour paruenir à ce bien. Proteſtans deuant Dieu & les hommes que ſi ceſte voye eſt reiettee, prenans autres moyens illegitimes, qui ne pourroient par conſequant eſtre que pernicieux à la Religion & à l'Eſtat, & acheuer de reduire la France au dernier periode de toute miſere & calamité, la rendant proye & butin de l'auidité & conuoitiſe des Eſpagnols, & le triomphe de leur inſolence, acquis neantmoins par les menees & paſſions aueuglées d'vne partie de ceux qui portent le nom de François, degene-

*rans du deuoir & de l'honeur qui a eſté en ſi grande reuerence à leurs Anceſtres: la coulpe du mal qui en aduiendra, ne pourra ny deura iuſtement eſtre imputée, qu'à ceux qui par tel refus ſeront notoirement recogneuz en eſtre la ſeule cauſe, comme ayans preferé les expediens qui peuuent ſeruir à leur grandeur & ambition particuliere, & de ceux qui les y fomentent, à ceux qui regardent l'honeur de Dieu & le ſalut du Royaume. Faict au Conſeil du Roy, où leſdits Princes, & Sieurs ſe ſont expreſſement aſſemblez & reſolus auec la permiſſion de ſa Maieſté de faire la ſuſdicte offre & ouuerture, à Chartres, le 27. Ianuier, 1593.*

Signé REVOL.

# RESPONSE DV DVC DE MAYENNE, LIEVTENANT General de l'Estat & Courone de France, Princes, Prelats, Seigneurs & Deputez des Prouinces, assemblez à Paris, à la proposition de Messieurs les Princes, Prelats, Officiers de la Courone, Seigneurs, Gentils-hommes, & autres Catholiques estans du party du Roy de Nauarre.

*NOVS auons veu il y a desia quelques iours la lettre qui nous a esté escrite & enuoyée par vn Trompette souz vostre nom : Nous desirons qu'elle vienne de vous & du zele & affection qu'auiez autrefois & auant ceste derniere misere, à conseruer la Religion, & rendre le respect & obeïssance qui est deuë à l'Eglise, à nostre Sainct Pere, & au Sainct Siege. Nous serions bientost d'accord, ioincts & vnis ensemble, contre les Heretiques, & n'aurions plus besoin d'autres armes pour rompre*

& briſer ces nouueaux autels eleuez contre les noſtres, & empeſcher l'eſtabliſſement de l'hereſie, qui pour auoir eſté ſoufferte & tolerée, ou pluſtoſt honoree de loyer & recompenſe lors qu'on la deuoit chaſtier, ne demande pas ſeulement auiourd'huy d'eſtre receuë & approuuee: mais veut deuenir maiſtreſſe, & commander imperieuſement ſouz l'autorité d'vn Prince heretique. Encor qu'il n'y ait perſonne denommé en particulier par ceſte lettre, & qu'elle ne ſoit ſouſcripte par aucun de ceux dont elle porte le nom: que nous ſoyons par ce moyen incertains de qui elle vient, ou pluſtoſt trop aſſurez qu'elle a eſté faicte du mouuement d'autruy: & que les Catholiques n'ont à preſent, au lieu où vous eſtes, la liberté qui ſeroit neceſſaire pour ſentir, deliberer, & reſoudre auec le conſeil & iugement de leur propre conſcience, ce que noſtre mal & le ſalut commun des Catholiques requiert: Nous n'euſſions pourtant differé ſi long temps à y faire reſponſe, n'euſt eſté que nous attendions que l'aſſemblee fuſt plus remplie & accreüe d'vn bon nombre de perſonnes d'honneur des trois ordres qui eſtoient en chemin pour ſy trouuer, dont la pluſpart eſtans arriuez, crainte que noſtre trop long ſilence ſoit calomnié: Nous la faiſons auiourd'huy, ſans plus vſer de remiſe pour attendre

*les autres qui reſtent à venir. Et declarons en premier lieu que nous auons tous promis & iuré à Dieu, apres auoir reçeu ſon precieux corps, & la benediction du ſainct Siege, par les mains de Monſieur le Legat, que le but de noz conſeils, le commencement, le milieu, & la fin de toutes noz actions, ſera d'aſſurer & conſeruer la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, en laquelle nous voulons viure & mourir: La verité qui ne peut mentir nous aiant appris qu'en cherchant auant toutes choſes le Royaume & l'honeur de Dieu, les benedictions temporelles ſ'y trouueront coniointes: entre leſquelles nous mettons au premier lieu apres noſtre Religion la conſeruation de l'Eſtat en ſon entier: & que tous autres moyens pour en empeſcher la ruine & diſſipation, fondez ſur la ſeule prudence humaine, ſentent l'impieté, ſont iniuſtes, contraires au deuoir & à la profeſſion que faiſons d'eſtre Catholiques, & ſans apparence d'auoir iamais aucun bon & heureux ſuccez. Eſtans deliurez des accidens & perils que les gens de bien preuoyent & craignent, à cauſe du mal que l'hereſie produit; Nous ne reieterons aucun conſeil qui puiſſe ayder à amoindrir ou faire finir noz miſeres: Car nous recognoiſſons aſſez & ſentons trop les calamitez que la guerre ciuile produit,*

& n'auons besoin de personne pour nous monstrer noz playes : mais Dieu & les hommes sçauent qui en sont les auteurs. Nous suffit de dire que nous sommes instruits & enseignez par la doctrine de l'Eglise: que noz esprits & consciences ne peuuent estre en tranquillité & repos, ny iouir d'aucun bien, tant que nous serons en crainte & soubçon de perdre nostre Religion, dont le danger ne se peut dissimuler ny euiter, si on continue comme on a commencé. C'est pourquoy nous iugeons comme vous, que nostre reconciliation est tresnecessaire. Nous la desirons aussi de cœur & d'affection : Nous la recherchons auec vne charité & bienueillance vrayement Chrestienne : Et vous prions & adiurons au nom de Dieu de nous l'ottroyer. Ne vous arrestez point aux reproches & blames que les Heretiques nous mettent sus. Quand à l'ambition qu'ils publient estre cause de noz armes : il est en vostre pouuoir de nous voir au dedans ; & descouurir si la Religion nous sert de cause ou de pretexte. Quittez les Heretiques que vous suiuez & detestez tout ensemble : Si nous leuons lors les mains au Ciel pour en rendre graces à Dieu ; si nous sommes disposez à suiure tous bons conseils, à vous aymer, honorer, rendre le respect & seruice à qui le

*deurons, louez nous comme gens de bien qui ont eu le courage & la resolution de mépriser tous perils, pour conseruer leur Religion, & de l'integrité & moderation, pour ne penser à chose qui fust contre leur honeur & deuoir. Si le contraire aduient, accusez nostre dissimulation, & nous condemnez comme meschans. Vous mettrez en ce faisant le Ciel & la Terre contre nous, & nous ferez tomber les armes des mains, comme veincuz, ou nous laisserez si foibles que la victoire sur nous sera sans peril & sans honeur. Blamez ce pendant le mal qui est en l'heresie, qui vous est cogneu: Craignez plustost ce chancre qui nous deuore, & gaigne tous les iours pays, que ceste vaine & imaginaire ambition qui n'est pas, ou qui se trouuera seule & mal assistee, quand elle sera despouillee de ce manteau de Religion. C'est aussi vne calomnie sans raison, de nous accuser que nous introduisons les Estrangers dans le Royaume. Il faut souffrir la perte de la Religion, de l'honeur, de la vie & des biens, ou opposer la force aux Heretiques; ausquels rien ne peut plaire que nostre ruine. Nous sommes contraints nous en seruir, puis que voz armes sont contre nous. Sont les saincts Peres & le sainct Siege qui ont enuoyé à nostre secours. Et encores que*

*[illegible]sieurs ayent esté appellez à ceste souueraine dignité depuis ces derniers mouuemens, il n'y en a vn seul qui ait changé d'affection enuers nous. Tesmoignage assuré que nostre cause est iuste. C'est le Roy Catholique, Prince allié & confederé de ceste Courone, seul puissant auiourd'huy, pour maintenir & defendre la Religion: qui nous a aussi assisté de ses forces & moyens, sans autre loyer ny recompense que de la gloire que ce bon œuure luy a iustement acquis. Nos Roys en pareille necessité & contre la rebellion des mesmes Heretiques, auoient eu recours à eux: Nous n'auons faict que suiure leur exemple, sans nous engaiger non plus qu'eux à aucun traicté qui soit preiudiciable à l'Estat ou à nostre honeur: combien que nostre necessité ait esté beaucoup plus grande que la leur. Representez vous plustost que les Anglois qui vous aydent à establir l'heresie, sont les anciens ennemis du Royaume, qui portent encores le tiltre de ceste vsurpation, & ont les mains teintes du sang innocent d'vn nombre infini de Catholiques, qui ont constamment enduré la mort & la cruauté de leur Royne, pour seruir à Dieu & à l'Eglise. Cessez aussi de nous tenir pour criminels de leze Maiesté, pource que ne voulons obeïr à vn Prince Here-*

*tique que vous dictes estre nostre Roy naturel, & prenez garde qu'en baissant les yeux contre la terre pour y voir les loix humaines, vous ne perdiez la souuenance des loix qui viennent du Ciel. Ce n'est point la nature ny le droit des gens qui nous apprend à recognoistre noz Roys: c'est la loy de Dieu, celle de son Eglise & du Royaume, qui requierent non seulement la proximité du sang, à laquelle vous vous arrestez, mais aussi la profession de la Religion Catholique, au Prince qui nous doit commander. Et ceste derniere qualité a donné nom à la Loy que nous appellons fondamentale de l'Estat, touſiours suiuie & gardee par noz maieurs, sans aucune exception: Combien que l'autre, pour la proximité du sang, ait esté quelquefois changee, demeurant toutefois le Royaume en son entier & en sa premiere dignité. Pour venir donc à ceste si saincte & neceſſaire reconciliation; Nous acceptons la Conference que demandez: Pourueu qu'elle soit entre Catholiques seulement, & pour aduiser aux moyens de conseruer nostre Religion & l'Estat. Et pource que vous desirez qu'elle soit faicte entre Paris & sainct Denis, Nous vous prions auoir pour agreable le lieu de Montmartre, de sainct Maur, ou Challiot, en la maison de la Royne,*

*& d'y enuoyer s'il vous plaist voz deputez dans la fin de ce moys, à tel iour qu'aduiserez. Dont nous aduertissant, ne faudrons d'y faire trouuer les nostres, & d'y apporter vne affection sincere & exempte de toute mauuaise passion: auec prieres à Dieu que l'issue en soit si bonne, que nous y puissions trouuer tous ensemble la conseruation de nostre Religion, celle de l'Estat, & vn bon, assuré, & durable repos. En ce desir Nous le prions aussi de vous conseruer & donner son Esprit, pour cognoistre & embrasser le plus vtile & salutaire conseil, pour vostre bien & le nostre. Faict en l'Assemblee à Paris, le iiij^e Mars, 1593.*

Signé MARTEAV.
DE PILES. CORDIER.
THIELMENT.